Conseil communal
Penthalaz

Penthalaz, le 19 mai 2021

Procès-verbal N° XX

Séance extraordinaire du 19 mai 2021

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Christiane Chevalier, scrutatrice, M. Stéphane Zürcher, scrutateur suppléant
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 18h30 en la salle villageoise du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au syndic, M. Freiburghaus, aux municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
38 membres présents ; 10 excusés ; 1 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.
Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2021. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.
Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté **à l'unanimité.**

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Présentation de l'avant-projet du collège du Cheminet et présentation du Plan d'Affectation (PA) Le Cheminet
2. Divers et propositions individuelles
3. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque de la part des conseillers, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Présentation de l'avant-projet du collège du Cheminet et présentation du Plan d'Affectation (PA) Le Cheminet

En préambule la commission d'urbanisme désire prendre la parole. M. Bachmann est invité à la tribune.
La commission déplore n'avoir pas été consultée, comme l'avait promis M. le syndic lors du dernier conseil du mois de mars 2021. Les membres de la commission découvrent ce soir ce projet tout comme la majorité des membres du conseil. Ils sont surpris de cette manière de procéder d'autant plus que l'impact urbanistique est important et durable. La commission d'urbanisme demande à être entendue par la municipalité et les intervenants externes avant la présentation des prochains préavis au Conseil.

M. Piéric Freiburghaus explique que cette séance extraordinaire remplace la séance prévue initialement avec les commissions d'urbanisme et de la mobilité. Le plan d'affectation devait encore être finalisé avec le canton. La municipalité ne souhaitait pas transmettre des informations susceptibles d'être modifiées, elle avait donc annulé cette séance. La présentation du jour a également été demandée par les délégués de l'ASIVenoge pour qu'une information soit délivrée à l'ensemble du conseil. L'objectif est d'apporter des informations techniques sur le collège du Cheminet ainsi que sur le plan d'affectation qui lui est lié, ceci en prévision du conseil communal du 14 juin 2021 avec, à l'ordre du jour, le crédit d'étude du collège.

M. Piéric Freiburghaus présente le déroulement de la séance :

a) Introduction par MM. Freiburghaus et Jauner
b) Présentation de l'avant-projet par le bureau Ferrari
c) Présentation de la mobilité par le bureau Team +
d) Présentation du Plan d'affectation par le bureau Fischer et Montavon

a) M. Piéric Freiburghaus rappelle l'historique de ce projet qui a débuté en 2017 avec l'autorisation du Conseil d'État de la réorganisation scolaire et l'adoption des statuts de la nouvelle association scolaire ASIVenoge. En 2018, premier crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan d'affectation valant permis de construire pour un projet initialement plus modeste. En 2020, augmentation du crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation « classique » avec l'ajout de la parcelle du Verger nécessaire vu l'ampleur du nouveau projet.

M. Yves Jauner prend la parole pour justifier ce projet. Actuellement, 832 élèves membres de l'ASIVenoge sont répartis dans 42 classes dans 7 collèges :

- Penthalaz 16 classes au collège du Cheminet et 1 dans le pavillon
- Penthalaz 1 classe à l'église,
- Penthaz 9 classes dans le collège 2 dans un pavillon (pas aux normes cantonales de par leur taille),
- Daillens 4 classes,
- Vufflens-la-Ville 6 classes,
- Mex 2 classes,
- Lussery-Villars 1 classe.

A ce jour, et ceci afin de respecter également les normes cantonales, il manque :

- Des salles de classes
- Des salles de conférences
- Un local pour l'infirmerie (actuel trop petit)
- Des locaux pour les PPLS (ajout de 2 locaux)
- Une cantine scolaire
- Une bibliothèque d'au moins 200 m2
- Une salle de gymnastique
- Une structure d'accueil de jour pour écoliers UAPE
- Des locaux administratifs

Le choix du site s'est porté sur Penthalaz, 40 % des élèves (336) habitant la commune de Penthalaz. Sur l'ensemble de l'association, 320 élèves (7-8P) doivent disposer de salles spéciales (sciences, travaux manuels, musique) qui se situent déjà dans le collège du Cheminet. Afin de limiter les trajets et favoriser la mobilité douce, 8 classes supplémentaires sont prévues.

M. Piéric Freiburghaus précise que le choix du site a été restreint sur le territoire de la commune de Penthalaz suite à la votation de la LAT. Une implantation proche du collège existant est un critère qui a fait pencher la balance afin de faciliter les synergies entre les différents bâtiments. La centralité, vœux de la démarche participative, l'augmentation en taille du projet a amené à ce choix en ajoutant la parcelle du centre communal du Verger au projet initial.

b) La parole est donnée à M. Baillif qui présente au Conseil l'aspect architectural du projet.
c) La parole est donnée à M. de Aragao du bureau Team plus pour la présentation de la mobilité
d) La parole est donnée à M. Fischer du bureau Fischer et Montavon pour la présentation du plan d'affectation.

La parole est donnée au Conseil pour les questions :

- M. Steve Bezençon : demande pourquoi maintenir des passages piétons sur la route de desserte qui traverse le préau.
  M. de Arago répond qu'actuellement il y a deux rehaussements de chaussée avec marquage du passage piéton. La situation sur le plan est illustrée de manière provisoire. Cette variante pourrait être utilisée avant la construction de l'extension du collège. Des tests avec les chauffeurs de Car Postal ont démontré que les bus pourraient s'arrêter à cheval sur les rehaussements sans problème. Ce marquage disparaîtra par la suite.
- M. Claude-Alain Zbinden: demande pourquoi inverser le sens de circulation des bus qui montent actuellement le Cheminet pour ressortir sur la route de la Gare par le chemin Dessous-la-Ville.
  M. de Arago répond que la raison principale est l'ouverture des portières des bus du côté du collège ceci afin que les enfants n'aient pas à traverser devant les bus. De plus la sortie des bus de la route Dessous-La-Ville sur la route de la Gare n'est pas aisée.

- M. Nicolas Chevalier : s'interroge sur la circulation au chemin de Dessous-la-Ville, chemin privé, qui va voir son trafic drastiquement augmenter d'une part par les bus scolaires, mais également par les habitants des quartiers se situant en dessus du collège. Ceci d'autant plus que la sortie sur la route de la Gare est catastrophique.
  M. Piéric Freiburghaus répond que les cars postaux passent déjà par ce chemin. En ce qui concerne le statut de la route Dessous-La-Ville, des négociations sont en cours pour qu'il passe prochainement au domaine public.
  M. de Arago répond que la situation a été analysée et qu'il n'y a pas de crainte à avoir par rapport à ce tracé.
- M. Nicolas Chevalier demande si un comptage des véhicules a été fait pour connaître le nombre de voitures circulant devant le collège.
  M. de Arago répond qu'aucun comptage n'a été fait en raison du covid et du télétravail qui a engendré des changements d'habitudes. Des calculs ont été faits sur la base du nombre de places de stationnements des habitants pour avoir une estimation (M. de Arago n'a pas les chiffres en tête). On est sur des centaines et non des milliers de passages ce qui est relativement faible.
- M. Jaime Reina demande si le fait de laisser le parking du Verger ouvert ne va pas poser des problèmes entre la dépose des enfants par les parents en voiture et le trafic des bus scolaires.
  M. de Arago répond que l'idée serait d'aménager une place de dépose-minute devant le Verger sur l'emplacement de l'arrêt de bus actuel, pour éloigner les parents de la zone qui sera fermée à la circulation et donc loin des nouveaux arrêts de bus.
  M. Piéric Freiburghaus rappelle que ceci est une situation transitoire puisque cette place devrait être arborée et que selon la démarche participative il y aura une zone 20km à l'heure. Ceci demandera des mesures compensatoires avec la mise en place par exemple du pedibus.
  M. de Arago estime que 12 à 13 % des enfants viennent en voiture le matin. Le but serait d'abaisser ce chiffre à 8 à 9 %.
- M. Jaime Reina demande quel cheminement suivront les enfants qui viennent à pied.
  M. de Arago répond que les enfants pourront toujours continuer à passer par derrière le centre du Verger et de nouveaux cheminements seront créés devant le Verger en améliorant les aménagements actuels.
- M. Pierre Aubry demande comment va se faire la transition entre les parents qui vont toujours amener les enfants à l'école, les enfants qui iront toujours à pied à l'école et les travaux.
  M. Baillif répond qu'il y aura un phasage dans les constructions. Vu la configuration actuelle, la sécurité pourra être assurée sans trop de problèmes.
- Mme Claude Meylan revient sur la dépose-minute. Les gens ne se parquent pas au Verger, mais sur les terrains riverains privés proche du collège en bloquant les accès aux propriétaires à leur bien. Si la dépose-minute n'est pas très proche du préau, les parents se parquent n'importe où.
  M. Piéric Freiburghaus répond qu'en effet le chemin sous le collège du Cheminet répond du droit privé. Cette parcelle est mise à banc avec uniquement une interdiction de stationner. Le propriétaire pourrait mettre une interdiction de circuler et là, une dénonciation serait possible. Ce n'est pas le cas actuellement.
- M. François Bachmann demande comment vont être gérés les parkings pour les évènements qui auront lieu hors école. L'ajout d'une salle de gym va engendrer un nombre de personnes et donc de voitures plus important en même temps.
  M. Piéric Freiburghaus répond que des panneaux réversibles seront posés afin d'utiliser des zones (préau) en parking. Il y a aussi un parking en bas du chemin de Valrose qui pourrait être mis à disposition et être utilisé en cas de manifestation. M. Freiburghaus ajoute que temps qu'on a l'espoir de trouver une place de stationnement, on prend son véhicule. Si l'on sait que l'on ne pourra pas stationner, on prend d'autres dispositions.
- M. Pierre Zurbrugg demande où vont se parquer les enseignants.
  M. de Arago répond que le besoin de stationnement a dû être établi dans le plan d'affectation ainsi que les complémentarités d'usage (le soir les enseignants ne sont plus sur site et remplacés par d'autres utilisateurs). Aujourd'hui, 56 places de parc sont à disposition. Les calculs pour le futur, selon les normes en vigueur sur lesquelles on ne peut pas déroger, font état d'un statu quo par rapport à ce jour. Les enseignants devront changer leur mode de déplacement. Même si la commune voulait augmenter le nombre de places de parcs, le canton ne l'autoriserait pas.
  M. Piéric Freiburghaus ajoute que le parc de la piscine est d'une grande complémentarité puisque qu'il est essentiellement occupé lors de la belle saison pendant qu'élèves et enseignants sont en vacances et plus disponible le soir et hors de la saison chaude.
  En ce qui concerne les enseignants de Penthalaz, M. Freiburghaus ajoute qu'ils ont la chance de pouvoir stationner gratuitement, un macaron de stationnement payant pourrait être envisagé.
- M. Daniel Traini remercie les intervenants du soir. Il a quelques remarques, tout d'abord la dépose-minute qu'il espère que provisoire.
  Il regrette que la nouvelle salle de gym n'ait pas été pensée au même niveau que l'actuelle ce qui permettrait de plus grandes manifestations sportives. Cette nouvelle salle de gym donne l'impression d'une vision de salle de squash. Il n'y a pas de place pour les spectateurs, M. Traini trouve dommage que le public ne puisse pas venir y suivre une manifestation. Dernier point il ne retrouve pas la piste d'athlétisme sur le nouveau projet qu'en est-il ?

M. Yves Jauner rassure M. Traini, la piste sera toujours présente, la disposition finale des aménagements extérieurs n'est pas encore complètement définie, il est également prévu un mur de grimpe. Seul point qui pourrait disparaître c'est la fosse du lancer de boulet.

- M. Daniel Traini demande si le passage entre la future UAPE et les nouvelles classes existe toujours.
  M. Baillif répond que l'accès principal se fera par derrière depuis le préau. L'accès des nouvelles classes au bâtiment de l'UAPE se fait au deuxième niveau qui permet de rejoindre le collège existant.
- Mme Esther Martinetti demande si les 8 nouvelles classes seront accessibles par l'intérieur de l'ancien bâtiment. La réponse est oui.
  Question par rapport aux bus et aux enfants qui arrivent à pied à l'école depuis le Verger. Devront-ils slalomer entre les bus pour rejoindre le préau ?
  M. Piéric Freiburghaus répond qu'ils devront passer derrière les bus. Il va falloir que les chauffeurs soient attentifs à cela et trouver des compromis pour éviter les conflits entre piétons, véhicules et vélos.
  Dernière question concernant le parcage des enseignants ; si l'on met en place un système de macarons, le marché du mercredi ne sera-t-il pas être périclite par le manque de place de parc pour les usagers ?
  M. Freiburghaus répond qu'il va falloir trouver des alternatives.
- M. Stéphane Zürcher demande s'il n'aurait pas été plus économique de joindre l'UAPE aux 8 nouvelles classes en construisant un bâtiment plus gros ?
  M. Zürcher demande comment vont accéder les personnes à mobilité réduite au nouveau collège de 8 classes, devront-elles faire tout le tour et entrer par derrière le bâtiment existant ?
  M. Baillif répond que l'accès principal à ce bâtiment se fait par l'arrière. Tous les bâtiments sont connectés de l'intérieur est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'accès au bâtiment de l'UAPE pourra se faire par le préau existant et permet d'accéder aux nouvelles classes.
  Pour répondre à la question de faire que deux bâtiments, ceci aurait amené une construction beaucoup trop volumineuse qui poserait des problèmes de lumière et de voisinage.
  M. Piéric Freiburghaus répond également qu'au début du projet seules 4 classes devaient être construites. Vu l'ampleur du projet actuel, les engagements pris auprès du voisinage doivent être maintenus avec des hauteurs de bâtiments raisonnables.
- M. Pierre Zurbrugg demande si le Conseil peut avoir quelques informations sur le coût du projet puisque le crédit d'étude sera voté lors du prochain conseil. Quelle sera la charge de la commune de Penthalaz, quel sera l'impact sur le centre communal du Verger, propriété de la commune.
  M. Yves Jauner répond que le but de ce soir est de présenter l'aspect technique du projet, mais pas de parler de chiffres. Une convention entre la commune de Penthalaz et l'ASIVenoge a été établie. Il y est décrit une participation au projet d'une valeur de 60 % pour l'ASIVenoge et 40 % pour la commune de Penthalaz.
  M. Pierre Zurbrugg comprend le morcellement des choses, mais le plus compliqué va être de faire passer la pilule financière. Un article paru dans le dernier journal de Cossonay relève que certaines communes membres de l'association n'étaient pas unanimes sur le co-financement de ce projet à Penthalaz.
  M. Yves Jauner répond que l'ASIVenoge a accepté le crédit d'étude à 2 voix près. La participation de la commune de Penthalaz au crédit d'étude doit être adressée au Conseil. Le montant total est de CHF 2'000'000.00. Dans ce montant, CHF 125'000.00 seront payés par l'ASIVenoge à la commune de Penthalaz pour l'élaboration du Plan d'affectation et CHF 600'000.00 seront à la charge de Penthalaz pour ce crédit d'étude. Le projet sera affiné, puis un crédit d'investissement sera présenté à la commune de Penthalaz. La commission des finances a pu voir les chiffres et les répartitions selon la convention.
- Mme Sylvette Grandchamp, déléguée à l'ASIVenoge aimerait apporter quelques remarques sur le projet. Si elle trouve le projet actuel très bien pensé, elle aurait aimé que d'autres alternatives soient étudiées principalement sur le choix du site. Lors de la dernière séance de l'ASIVenoge, il a été dit que le collège secondaire prévu à Penthaz ne verrait pas le jour ce qui fait de ce site une possibilité de construction peut-être moins coûteuse. Le pourcentage d'élèves habitants Penthalaz ayant également diminué la question du coût des transports devrait également être revu. De ce fait, elle aurait aimé que les changements intervenus depuis le lancement de cette étude soient pris en compte. La proximité des bâtiments et des infrastructures sportives avec les villas n'est pas adéquate.
  Mme Grandchamp demande à la commission des finances de bien vouloir se renseigner sur les coûts futurs que vont engendrer ces constructions. Quelles seront les répercussions sur le point d'impôt et sera-t-il possible d'envisager la suite du développement de notre commune selon la ligne directrice votée et acceptée au mois de mars ?
  M. Yves Jauner répond que le crédit d'étude à la charge de Penthalaz n'est pas de CHF 2'000.000.00, mais de CHF 600'00.00. Mme Grandchamp précise qu'il faut ajouter aux CHF 600'000.00 la part de Penthalaz de l'ASIVenoge qui est d'environ 35-40 %.
  M. Yves Jauner répond que le choix du site avait fait l'objet d'une étude. Le site de Vufflens-la-Ville avait été étudié, mais il fallait y construire des classes spéciales pour les 7-8 P. Puis y ajouter les transports des élèves. Le site de Penthaz

n'a pas été étudié, car il est réservé pour le secondaire qui n'est pas annulé puisqu'une étude sera refaite en 2025 afin de définir sa faisabilité ou pas.

- M. Pascal Lerch se pose une question sur la sécurité des enfants lorsqu'il y aura le gros ouvrage avec des camions et des machines qui vont attirer les enfants.
  M. Baillif répond qu'ils sont habitués à gérer la sécurité des chantiers et qu'il n'y aura pas de problème.
- M. Pierre Zurbrugg demande qu'une attention particulière soit portée sur les différents accès aux salles de sports avec un cloisonnement des locaux afin de pouvoir contrôler le va-et-vient le soir et ne pas se retrouver avec des gens qui errent dans le Verger.
- M. Michel Turin demande si l'ordre de construction des bâtiments est déjà établi. M. Baillif répond que le phasage n'est pas encore défini.
  M. Yves Jauner ajoute que la priorité sera donnée à la construction des 8 classes pour 2024 afin de pouvoir supprimer les différents pavillons annexes, coûteux.

Il n'y a plus de question. Mme la Présidente remercie les orateurs de cette séance extraordinaire et reprend l'ordre du jour du conseil.

2. Propositions individuelles

M. Daniel Rochat demande à la commission des finances de rester après la séance.

3. Communications de la Présidente

- Bien que le point lecture du courrier ne soit pas à l'ordre du jour du Conseil, Mme la Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de remerciements de M. Freiburghaus pour les vœux qui lui ont été adressés lors du décès de sa maman. Elle réitère son soutien à M. Freiburghaus dans cette épreuve.
  Mme la Présidente a également transféré à tous les membres du conseil un courriel, peu de temps avant la séance de ce jour, émanant des Guides des travailleurs. Ce point pourra être repris lors d'un prochain conseil si quelqu'un le souhaite.
  M. Daniel Traini ne trouve ni date ni nom et ne comprend pas en quoi le conseil est concerné par ce courrier.
  Mme la Présidente répond que le nom est signalé dans la fiche de transmission du mail, dans la page d'accueil.
- Suite aux élections du conseil communal, 4 courriers de démissions du Conseil ont été adressés au bureau. Il s'agit des courriers des 4 municipaux élus à savoir M. Didier Chapuis, Mme Valérie Codina Cervellin, M. Yves Jauner et M. Daniel Rochat. Les trois premiers viennent-en-suite du GIP et le 1er du GSVS sont donc élus pour la prochaine législature.
- Pour le fonctionnement de la prochaine législature, le bureau du Conseil a proposé aux Présidents de groupes la répartition des sièges au sein des commissions de la manière suivante :
  4 membres du GIP et 3 membres du GSVS.
  Cette proposition a été validée par les Présidents et les commissions pourront donc être nommées lors de la séance d'assermentation du 8 juin.

Dates à venir

- 7 juin préparation du conseil
- 8 juin assermentation du Conseil Communal législature 2021-2026
- 13 juin votations fédérales
- 14 juin Conseil Communal

En raison du Covid, les conseillers sortants ne seront pas conviés à la séance d'assermentation des nouvelles autorités. Mme la Présidente regrette cet état de fait et reste à disposition des personnes désirant y participer de la contacter directement.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt le conseil à 20h41, une nouvelle fois malheureusement sans pouvoir proposer de verrée.

La Présidente

Valérie Codina Cervellin

CONSEIL COMMUNAL * PENTHALAZ * LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Sylvette Grandchamp